

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- ★ Monument historique - AC1
-  périmètre de protection MH - AC1
- Réseau ferré - T1
-  P17 - Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles.
-  P11 - Protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques

INFORMATIONS

- Bois et forêts soumis au régime forestier
- ZNIEFF Type 1
 - ZNIEFF Type 2
 - Natura 2000 - ZSC
- Chemin inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PPJPR)
- Bâtiments agricoles**

L'ensemble du département est classé zone à risque
L'arrêté préfectoral du 02/05/2001 en précise l'application

Sources de données : DDT 01 / SNCF / DREAL Rhône Alpes / ONF /
CD01 / TDF / STAP / France Télécom
Fond de plan : origine Cadastre © droits de l'Etat réservés

l'ensemble, plan contre est produit par la DDT de l'Ain sur la base d'informations fournies par les communes. Les communes ont également pu bénéficier d'allocations auprès de différents services départementaux. L'identification de l'ensemble des servitudes potentielles sur un territoire communal étant jamais acquise, la DDT ne peut garantir la saine exhaustivité de l'ensemble des servitudes présentées sur le plan.

Plan local d'urbanisme
Plan de servitudes
et d'informations
Commune de Ramasse

Echelle : 1/5000
Date de réalisation : 05/01/2016
Actualisé le :
Actualisé le :
Actualisé le :

